

CRPB du 17 juin 2016

**Contribution et projet des
« Architectes de la rénovation »**

**au GT national
« Nouvelles dynamiques de
rénovation énergétique »**



Contexte du projet des « Architectes de la rénovation »

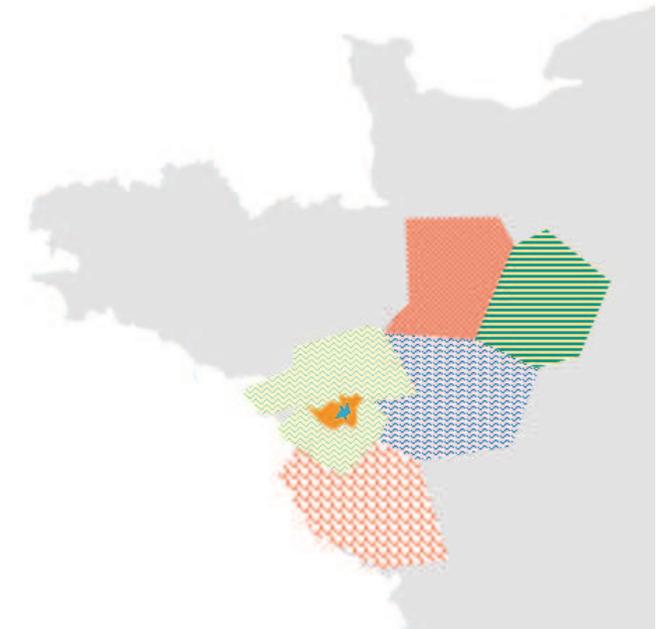
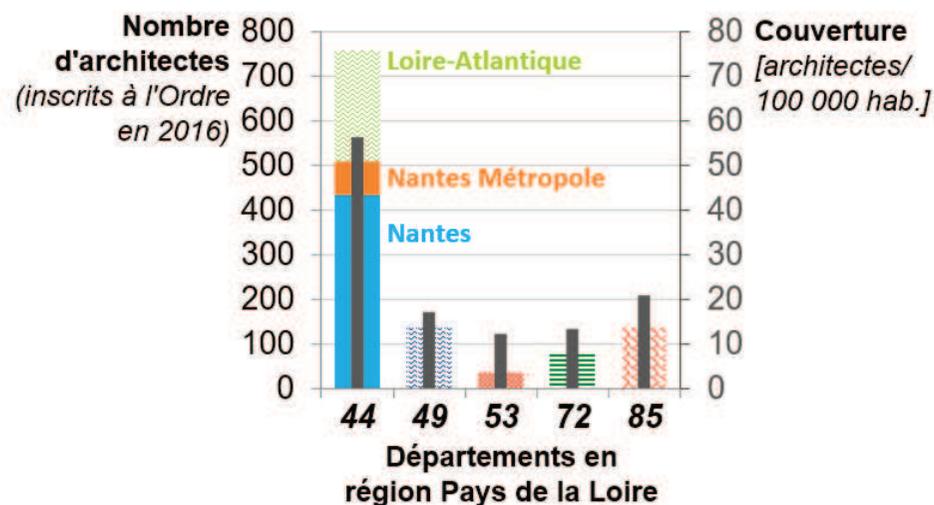
► **GT lancé par le Plan Bâtiment Durable, au niveau national : « Nouvelles dynamiques de rénovation des logements » :**

Objectifs : viser la massification et proposer de nouveaux leviers pour entraîner les ménages et la filière à s'engager dans une dynamique soutenue de la rénovation,

Résultats attendus : constat de l'existant et mise en valeur de ce qui fonctionne puis proposition de diffusion de recommandations, d'échange de bonnes pratiques vers les collectivités locales et les professionnels, en vue de mise en place de programme de massification.

Méthode : appel à contributions lancé en avril (clos le 2 mai) : recensement d'expériences réussies et recueil de propositions pour encourager la décision de travaux. **70** réponses au niveau national dont **1** des Pays de la Loire : le tout, en cours d'analyse.

- Objet : **massification de qualité** de la rénovation énergétique et architecturale des logements, notamment individuels ;
- Territoire :
 - Nantes Métropole (actuellement)
 - Pays de la Loire (déploiement dès septembre 2016) ;
- Nombre d'adhérents : 20 aujourd'hui (Nantes Métropole), mais une forte mobilisation est visée.



- **Gérer la complexité** = simplifier la rénovation pour le particulier :
 - **Lien avec tous les acteurs** du processus de rénovation ;
 - **Transdisciplinarité** :
 - Méthodologique : sécurisation du déroulement de l'opération,
 - Technique : aide au choix des dispositifs adaptés,
 - Économique : aide au plan de financement et à la maîtrise des coûts,
 - Réglementaire : respect des règles, notamment thermiques, d'urbanisme et règles de l'art.

- **Poser un regard global**, synthétique et indépendant ;

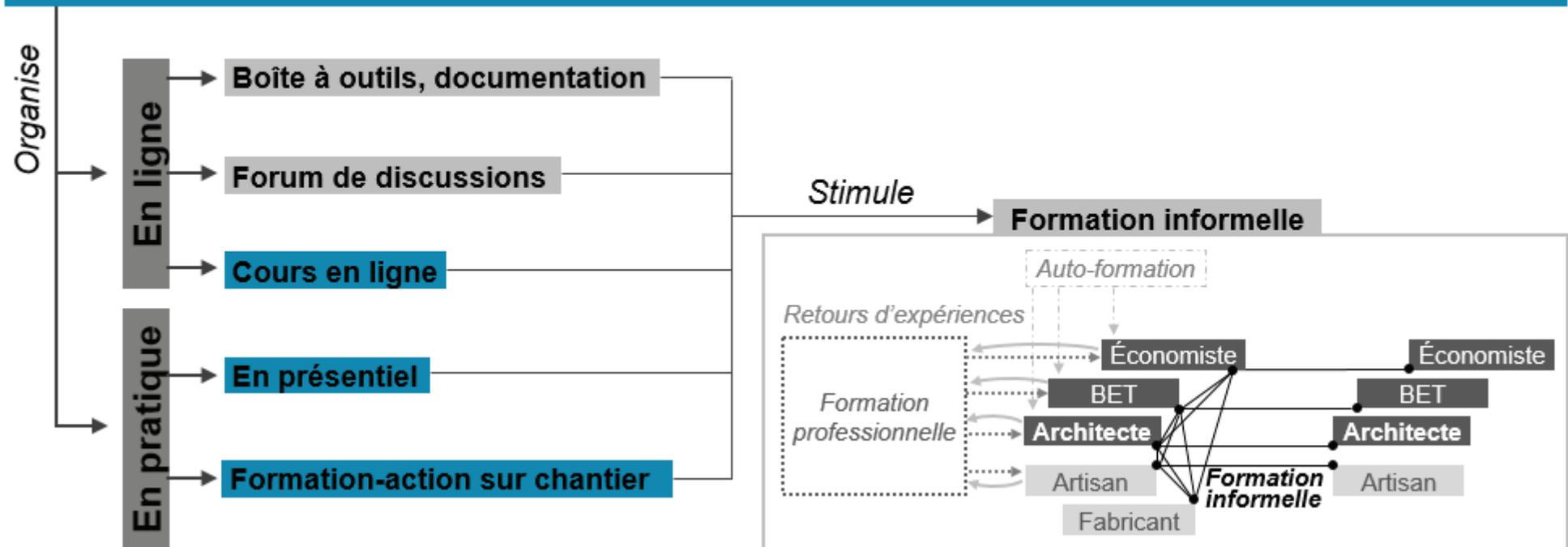
- **Rassurer et ouvrir le champ des possibles** pour enclencher le désir de rénovation.

- **Inciter la rénovation thermique** dans le cadre de nos missions traditionnelles de rénovation architecturale.

- **Profession réglementée (code de déontologie) :**
 - **Compétence** (obligation de formation) ;
 - **Indépendance** (objectivité, pas juge et partie) ;
 - **Sécurité** (intégrité, responsabilité, obligation d'assurance) ;

- **Garant de l'intérêt des particuliers et de l'intérêt public.**

Plate-forme régionale de montée en compétences des architectes



Missions de conseil

Diagnostic énergétique et architectural

+

Option 1
Relevé
*(facultative/
obligatoire pour
l'option 2)*

+

Option 2
Conception

+

Option 3
**Autorisation
d'urbanisme**
(si nécessaire)

+

Option 4
**Liaison avec
entreprises
et contrôle
du chantier**

Missions de maîtrise d'œuvre séparée

ou

**Mission de maîtrise d'œuvre intégrée
à un groupement d'artisans**

Contrat d'offre globale

avec architecte mandataire cotraitant d'une coopérative d'artisans *[en réflexion]*

« Je structurerai l'offre en ingénierie et en travaux, notamment par la montée en compétences de la maîtrise d'œuvre privée (architectes, bureaux d'études, entreprises générales du bâtiment, etc.) »

Discours d'Emmanuelle Cosse, 8 juin 2016.

Merci de votre attention !